

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois d'octobre à quatorze heures trente, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize octobre deux mil vingt-trois.

Présents : Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Jean-Luc GIVORD - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Claude MAULOISE - Michel PANNETIER - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

Absents : Guillaume DUMAY - Didier IDEs - Philippe MAILLET - Chantal ROYER

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Patrick BUTTNER

Nombre de Membres en exercice :	16
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° B-06/2023

Objet : Revalorisation des frais de mission (indemnités de repas et de nuitée)

Un arrêté du 20 septembre 2023 est venu modifier l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnité de mission.

A compter du 22 septembre 2023, le taux de remboursement forfaitaire des frais de repas et de l'hébergement est modifié comme suit :

	Taux de base	Grandes villes (population légale égale ou supérieure à 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	90€ (70€ auparavant)	120€ (90€ auparavant)	140€ (110€ auparavant)
Déjeuner	20€ (17,50€ auparavant)	20€ (17,50€ auparavant)	20€ (17,50€ auparavant)
Dîner	20€ (17,50€ auparavant)	20€ (17,50€ auparavant)	20€ (17,50€ auparavant)

Le taux de remboursement forfaitaire d'hébergement est porté dans tous les cas à 150 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité des votes exprimés :

- Approuve la revalorisation des frais de mission.

Fait et délibéré en séance

Le 23 octobre 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY